



L'info ADA Pays de la Loire n°48

1 mars 2024



Plan d'action du gouvernement pour la filière apicole

Le 23 février le ministre de l'agriculture a présenté à l'interprofession un plan d'actions pour soutenir la filière apicole face aux problèmes de commercialisation. Les détails sont disponibles via le communiqué de presse consacré:

Communiqué de presse



Événement "Le Printemps de l'Apiculture" le samedi 23 mars à Saint-Herblain

Le CETA 44 organise son événement annuel "Le Printemps de l'Apiculture" le samedi 23 mars à Saint-Herblain. Le programme détaillé est disponible ci-dessous.

La Miellerie du Pays Nantais et le CETA 44 organisent

Le Printemps de l'Apiculture

à Saint-Herblain

Samedi 23 mars 2024

Formations, Conférences et Rencontres

pour les passionnés de l'apiculture et le grand public

**AU LYCÉE AGRICOLE JULES RIEFFEL
EPLEPPA NANTES TERRE ATLANTIQUE
5, Rue de la Syonnaière
44800 Saint-Herblain**



[f](#) [i](#) [▶](#)

Renseignements :
contact@ceta44.fr | www.ceta44.fr

Logos des partenaires : Thomas apiculture, UNAF, Loire Atlantique, CA ATLANTIQUE VENDEE, L'ATELIER DES BEEILES, GAUTIER Meubles, Vives, NANTES TERRE ATLANTIQUE, ATLANTIQUE APOICULTURE, Fonds de dotations CHARIER, MAT-API, La Miellerie du Pays Nantais, CETA 44 Centre d'Etude Technique Apicole.

Programme détaillé - Printemps de l'apiculture 2024



Second webinaire sur l'alternance des produits de lutte contre varroa en 2024, le lundi 4 mars

L'ADA Pays de la Loire vous a proposé le mardi 27 février 2024 d'assister à **un webinaire sur les produits de lutte contre varroa préconisés dans le cadre de l'alternance 2024.**

Le GDS Pays de la Loire propose une seconde session ce lundi 4 mars à 17h.

Cette seconde session s'adresse plutôt aux apiculteurs amateurs alors que la première session était plutôt dédiée au professionnels.

Pour vous y inscrire il vous suffit de remplir le court questionnaire en ligne ci-dessous:

Inscription - webinaire 4 mars 2024



Webinaire - Présentation du plan de lutte régional contre le frelon asiatique

Le GDS Pays de la Loire vous propose un webinaire, le vendredi 8 mars 2024 de 10h à 12h, pour découvrir le plan de lutte régional contre le frelon asiatique.

Ce webinaire est ouvert à toute personne intéressée, inscription obligatoire via le lien suivant:

Inscription - webinaire 8 mars 2024



Sera-t-il obligatoire de déposer son DUER de façon dématérialisé à partir de juillet 2024?

La loi santé au travail du 2 août 2021 prévoit qu'il est obligatoire pour toute entreprise de déposer son Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) sur une plateforme en ligne. Cette obligation s'appliquant à partir de juillet 2023 pour les entreprises de plus de 150 salariés et à partir de juillet 2024 pour les entreprises de moins de 150 salariés.

Or cette plateforme de dépôt n'est toujours pas disponible...

Face aux difficultés techniques et organisationnelles le gouvernement est en train de reconsidérer cette obligation.

Aux vues de l'état actuel des discussions il paraît cohérent de penser que cette obligation de dépôt dématérialisé ne sera au final pas mise en place.

Quelques sources:

- [Question écrite du sénat sur le sujet](#)
- [Article - Où en est l'obligation de dépôt dématérialisé du DUER?](#)

Alors, qu'est-ce qu'il est obligatoire de faire concernant son DUER?

- Toute entreprise ayant des salariés ou des stagiaires doit avoir un DUER. Si l'entreprise comporte 11 salariés ou plus elle doit actualiser ce document tous les ans.

Comment remplir son DUER?

- Pour bénéficier de conseils pour remplir votre DUER et bénéficier d'un modèle spécifique à l'apiculture nous vous invitons à consulter la rubrique correspondante de la page "documents obligatoires" du site de l'ADA Pays de la Loire:

Page "documents obligatoires - Site de l'ADA PL



Relèvement du plafond du micro-BA

Le seuil d'application du régime du micro-BA est exceptionnellement revalorisé de 91 900€ à 120 000€ à compter du 01/01/2024.

Ce seuil de 120 000€ s'appliquera pour 2024 et 2025.

Ce régime Micro-BA s'applique donc de plein droit pour 2024 aux exploitants dont la moyenne des recettes HT des années civiles 2021/2022/2023 est inférieure au seuil de 120 000€.

Source: article Légifrance



Portrait d'une exploitation en cours d'installation

L'ITSAP-Institut de l'abeille poursuit sa série de portraits d'exploitations apicoles en présentant un nouveau cas-concret, réalisé en collaboration avec l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Bourgogne-Franche-Comté (ADA BFC).

Ce nouveau portrait a pour objectif de **comprendre le fonctionnement d'un acteur dans cette phase clé qu'est l'installation** en dressant une comparaison entre les données indiquées dans son prévisionnel et les résultats obtenus au cours de ses 5 premières années d'exercice.

Portrait d'exploitation en cours d'installation



Pensez à demander votre numéro de PACAGE si vous demandez des MAEC pour la première fois en 2024

Les nouveaux agriculteurs et les agriculteurs n'ayant jamais demandé d'aides de la PAC à titre individuel ou en tant qu'associé d'une société doivent faire la demande d'un numéro de PACAGE.

Depuis 2023, le caractère agriculteur actif est un des critères d'éligibilité de certaines aides de la politique agricole commune. Pour vérifier cette condition des informations sont nécessaires, en particulier le numéro de sécurité sociale (Numéro d'Inscription au Répertoire – NIR) pour les exploitants individuels et les associés des formes sociétaires.

Pourquoi s'y prendre maintenant ?

- Les déclarations débutent en avril et finissent le 15 mai. Pendant cette période, les services DDTM seront très sollicités et il pourrait être difficile d'avoir son numéro de PACAGE à temps pour la déclaration. Anticipez !

Vous trouverez ci-dessous un formulaire de demande de numéro de PACAGE que ce soit en individuel ou en société. Le document est à renvoyer en DDT(M) par mail si possible avec accusé réception et/ou lecture.

Le contact utile sur ce sujet est votre DDT(M).

Formulaire de demande de numéro PACAGE



Webinaire - Durabilité des exploitations

L'UMT PrADE vous propose un webinaire portant sur le sujet "Durabilité des exploitations: Au-delà de l'économie" le jeudi 7 mars 2024, de 9h à 11h30.

Pour y assister il est obligatoire de vous y inscrire en amont:

[Lien d'inscription webinaire](#)



AFSE: Aide financière de la MSA pour améliorer l'ergonomie des exploitations.

La MSA propose une proposition d'accompagnement permettant d'améliorer la prévention des risques sur les exploitations agricoles. Cet accompagnement peut s'accompagner d'une aide nommée **Aide Financière Simplifiée Exploitant (AFSE)**.

L'AFSE est une aide finançant des **investissements visant à prévenir les principaux risques au travail**.

Quelques exemples d'achats de matériel qui pourrait être éligibles :

- Les outils électriques (souffleur, taille haie débroussailleuse, tronçonneuse, coupe-bordure). Vous pourrez notamment trouver un témoignage dans [la Lettre d'Information n°8 du CETAPI](#).
- Supports de ruches possédant des pieds à la taille réglable et supports de Nuclei
- Les équipements qui permettent d'améliorer les conditions de travail lors des ventes sur marchés / foires (remorques, tables, chariots gerbeurs à hauteur réglables pour décharger les caisses du camion...)
- Les équipements d'aides à la manutention pour déplacer les charges (cuves, cartons, cadres, ruches...) dans les ruchers ou à la miellerie

Le montant de l'aide financière est de 50 % maximum de l'investissement et est plafonné à 3 000 €.

A noter: L'enveloppe dédiée à cette aide est souvent consommée rapidement, si vous souhaitez y avoir accès nous vous conseillons de **contacter votre conseiller MSA le plus rapidement possible en début d'année**.

[Site de la MSA: informations sur l'AFSE](#)



Bulletin régional de la santé de l'abeille de février 2024

La section apicole du GDS Pays de la Loire publie désormais un bulletin régional dédié à la santé de l'abeille de façon mensuel.

Le numéro de février 2024 est accessible, vous pourrez notamment trouver dans ce bulletin des informations sur la lutte contre le frelon asiatique dans notre région, un point sur la mesure de l'infestation varroa au printemps et quelques actualités.

Bulletin régional de la santé de l'Abeille - février 2024



Vous commercialisez de la propolis? L'ADA AURA a créé un flyer à distribuer à vos clients

L'ADA AURA a créé un flyer pour communiquer vers les consommateurs sur les bienfaits de la propolis et ses différents modes d'utilisation.

Si vous commercialisez de la propolis en vente directe et que vous souhaitez en commander pour en distribuer à vos consommateurs vous pouvez le faire en remplissant le bon de commande ci-dessous puis en l'envoyant à l'ADA AURA par mail ou par courrier.

Les 100 flyers vous seront facturés 40€, ou 20€ si vous êtes adhérents à l'ADA Pays de la Loire.

Le flyer propolis

Bon de commande pour flyers propolis



Synthèse de l'enquête ADA France menée auprès des apiculteurs bio

ADA France a conduit une enquête auprès des apiculteurs bio à l'été 2023. Elle avait deux objectifs :

- Obtenir des informations sur les contrôles effectués par les organismes certificateurs, en particulier le traitement des non-conformités ;
- Récolter des données sur l'impact du changement de réglementation sur les exploitations apicoles.

Les résultats de cette enquête ont été rendus disponibles par ADA France sous forme d'une synthèse:

Résultats de l'enquête sur l'apiculture Bio



Rubrique des annonces

Vous avez une annonce à faire passer ?
Achat / vente de matériel, essaims, ruches, recherche de main d'œuvre...
N'hésitez pas à transmettre votre annonce
pour la diffuser dans cette lettre d'infos rapide !

Vous cherchez une ancienne petite annonce?
Retrouvez la sur [la page dédiée de notre site internet](#).



[Adhérer à l'ADA Pays de la Loire - apiculteurs \(collège 1\)](#)

[Adhérer à l'ADA Pays de la Loire - structures apicoles \(collège 2 et 3\)](#)



Avec le soutien de :



ADA Pays de la Loire
adapaysdelaloire@gmail.com
07 76 36 65 50
<https://www.adapl.org/>